



Délibération n° 31

Conseil Municipal du Mardi 30 Juin 2020

Service Subventions

Domaine de compétence :
7.5 – Finances- subventions

Le Mardi trente Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2020

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 29

Affiché le 02/07/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoins**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN,

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 29

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet : Attribution des subventions versées en 2020 aux associations.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Subventions 2020 versées aux associations

Vu l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31 alinéa 1,
Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération n°5 relative au vote du budget primitif

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations à ETAPLES, dans les domaines détaillés ci-dessous

Considérant que par souci de transparence, il convient de valoriser les moyens matériels ou de personnel mis à disposition des associations,

Association	Domaine	Montant 2020	Mise à disposition Salle	Moyens Matériels	Mise à disposition
-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------	--------------------

ALAJ Subv. Fonct.	Action Sociale	1111	/	/	/
ALAJ Subv. Fonct Club Prévention	Action Sociale	16598,99	/	/	/
CAF	Action Sociale	8100	Carrières (3h30/sem.)	/	/
Enfants du Liban	Action Sociale	810	Carrières 1 fois/mois	Barnum, Corderie (occas.)	/
Agir en Terre d'Opale	Action Sociale	500	/	/	/
Moby'l'Aide	Action Sociale	1600	Local Pacific (annuel)	Peinture.... Barnum, barrières.	/
Opale Aide et Présence	Action Sociale	500	Pyramide (annuel)	/	/
Secours populaire	Action Sociale	1380	Local Mt Levin (annuel)	Corderie (occas.)	1 chauffeur (½ J/mois)
Restaurant du cœur	Action Sociale	1100	Local Mt Levin (annuel)	Corderie (occas.)	1 chauffeur (occas.)
Pensionnés de la Marine Marchande et de la Pêche	Action Sociale	180	/	Corderie (occas.)	/
Groupe secours catastrophe	Action sociale	150	Local Pompiers (annuel)	/	/
Médailles Militaires SNEMM	Ass. Patriotique	125	/	/	/
Ass.Nationale des Croix de guerre et de la Valeur Militaire ANCGVM	Ass. Patriotique	180	Salle Caloin pour AG	/	/
Comité Jumelage Etaples/Folkestone	Ass. Jumelage	2600	Salle Caloin 4 fois/an	/	/
Comité des Echanges Européens Etaples/Hückeswagen	Ass. Jumelage	5 670	Salle Caloin (occas.)	/	/
Ass. Souvenir Sauvegarde Traditions Marins Pêcheurs	Culture	360	Salle Delattre (occas.)	Barrières, chaises, sono, barnum... (occas.)	/
Bons Z'Enfants (dont subv. Hareng Roi)	Culture	8 910	Bergeries + Local Ec. J.Ferry (annuel)	Barnums, barrières.... Prestations Hébergement	Montage matériel + agents mis à disposition pour Hareng Roi
Musique Communale	Culture	10500	Salle M. Ficheux (annuel)	Camion pour déplacement (occas.)	2 agents 9/heures/sem .
Passions Culture	Culture	600	Salle Delattre (occas.)	Grilles & salle pour expo	/
Scrabble Etaplois	Culture	250	Salle Delattre 2h30/sem.	/	/
Chorale Mixte d'Etaples (Paroisse)	Culture	450	Clos St Victor 1 fois/an	/	/
Mémoire d'Opale	Culture	405	Local Corderie	/	/
Association des Commerçants et Artisans (ACA)	Divers	10 000	Salle Mairie pour AG	/	/
Jeunes Sapeurs pompiers d'ETAPLES	Divers	450	/	/	/
Amicale des Aînés	Divers	1750	Salle Delattre pour AG	Foyer restaurant 2 fois/an	/
Cronquelets – Club du 3ème Age	Divers	2 025	Corderie pour repas	Foyer restaurant pour repas	/
Amicale du Personnel Communal	Divers	17050	Corderie (occas.)	Locaux Mairie	/

Conseil Citoyens	Divers	Dossier non réceptionné	/	/	/
Caisse de Secours des Pêcheurs des Hauts de France	Maritime	405	/	/	/
Association des Ailes pour une Hirondelle	Santé	550	/	/	/
Donneurs de sang	Santé	210	Corderie (5 fois /an)	Mairie (occas.)	/
EPEAM	Santé	850	/	/	/
Rondin Picotin	Santé	550	Corderie 1 fois/an	Tir à l'arc 1 fois/an	/
Touquet Raid	événement	900	/	/	/
Club Modélisme Naval	Culture	850	Musée Miniature (annuel)	/	/
PEP 62	Education jeunesse	300	/	/	/
Manifest'Action	Culture/Animation	500	Salle de musique & Tir à l'arc	/	/
La Guilde Ludique	Culture/Animation	200	Salle Carrières 3h30/semaine	/	/
Comité de Gestion de la Marine	Culture/Maritime	/	Musée de la Marine	/	78 000,00 € (masse salariale)
MONTANT TOTAL.....		98 669,99			

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 – article 6574

Considérant que les subventions sont versées sous réserve de dépôt d'un dossier de subvention complet accompagné de toutes les pièces justificatives,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver les montants des subventions à verser tels que mentionnés dans la présente délibération.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 02 Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

